

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée

FDS n° : A-10683

Toner - Noir

Date d'émission 11-mai-2022

Date de révision 11-févr.-2025

Numéro de révision 3

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit Identificateur de produit

Nom du produit

Toner pour Xerox® VersaLink B62X

Référence

502S11770, 006R04668, 006R04669, 006R04670, 006R04671, 006R04672, 006R04673, 006R04674, 006R04675, 006R04676, 006R04745

Couleur

Noir

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xéographique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Xerox France
64, avenue de la Plaine de France
CS 50001 Tremblay-en-France
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Pour plus d'informations, contacter

Contact person Quality, Sécurité & Environment
Director

Téléphone +0825 357 753
ouvert de 8:30 à 17:30.

Télécopie

--

Adresse e-mail

ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safetysheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons) : Tél: 01 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n° 2020/878.

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Not a PBT according to REACH Annex XIII
May form explosive dust-air mixture if dispersed

FDS n° : A-10683

Toner - Noir

Date d'émission 11-mai-2022

Date de révision 11-févr.-2025

Numéro de révision 3

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges**

| Nom chimique | % massique | Numéro CAS | EC No (EU Index No) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Hazard Statements | REACH registration number |
|-----------------------------|------------|--------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Résine de polyester | 75-85 | Propriétaire | Not Listed | -- | -- | -- |
| Noir de carbone | 1-10 | 1333-86-4 | 215-609-9 | -- | -- | 01-2119384822-32-0065 |
| Silice (amorphe) | 1-5 | 67762-90-7 | Not Listed | -- | -- | -- |
| Agent de contrôle de charge | <2.5 | 42405-40-3 | 403-360-0 | Flam. Sol. 1 Acute Tox 4 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 | H228 H302 H400 H410 | -- |
| Titane (dioxyde de) | <1 | 13463-67-7 | 236-675-5 | Carc (Inhal) 2 | H351 | -- |

Texte intégral des énoncés H: voir section 16**Remarque**

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact oculaire

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon

Inhalation

Amener la victime à l'air libre

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Toxicité aigüe****Yeux**

Aucun effet connu

Peau

Aucun effet connu

Inhalation

Aucun effet connu

Ingestion

Aucun effet connu

Effets chroniques**Toxicité chronique**

Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

Symptômes principaux

Une exposition excessive peut provoquer:

irritation respiratoire bénigne similaire à celle provoquée par des poussières nuisibles

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

FDS n° : A-10683

Toner - Noir

Date d'émission 11-mai-2022

Date de révision 11-févr.-2025

Numéro de révision 3

Protection pour les secouristes Aucun équipement de protection spécifique exigé
Notes au médecin Traiter les symptômes

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Inflammabilité Ininflammable
Point d'éclair non applicable

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Prévenir la formation de nuages de poussières
Méthodes de nettoyage Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

6.4 Référence à d'autres rubriques

FDS n° : A-10683

Toner - Noir

Date d'émission 11-mai-2022

Date de révision 11-févr.-2025

Numéro de révision 3

Voir Section 13 pour plus d'informations
Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné, Prévenir la formation de nuages de poussières

Mesures d'hygiène Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

| | |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Limite d'exposition Xerox | 2.5 mg/m ³ (poussières totales) |
| Limite d'exposition Xerox | 0.4 mg/m ³ (poussière alvéolaire) |
| Limites d'exposition | Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle **Équipement de protection individuelle**

| | |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Protection des yeux/du visage | Aucun équipement de protection spécifique exigé |
| Protection des mains | Aucun équipement de protection spécifique exigé |
| Protection de la peau et du corps | Aucun équipement de protection spécifique exigé |
| Protection respiratoire | Aucun équipement de protection spécifique exigé |
| Dangers thermiques | Aucun(e) dans des conditions normales de transformation |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FDS n° : A-10683

Toner - Noir

Date d'émission 11-mai-2022

Date de révision 11-févr.-2025

Numéro de révision 3

| | | | |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|
| Aspect | Poudre | Odeur | Faible |
| État physique | Solide | Seuil olfactif | non applicable |
| Couleur | Noir | pH | non applicable |
| Point d'éclair | non applicable | | |
| Point de fusion / point de congélation | non applicable | | |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | non applicable | | |
| Point de ramollissement | 49 - 60 °C | / | 120 - 140 °F |
| Taux d'évaporation | non applicable | | |
| Inflammabilité | Ininflammable | | |
| Limites d'inflammation dans l'air | non applicable | | |
| Pression de vapeur à 20 °C (kPa) | non applicable | | |
| Relative vapor density | non applicable | | |
| Densité | 1 - 2 | | |
| Hydrosolubilité | négligeable | | |
| Coefficient de partage | non applicable | | |
| Température d'auto-inflammabilité | non applicable | | |
| Température de décomposition | Indéterminé(e)(s) | | |
| Viscosité | non applicable | | |
| Propriétés explosives | Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières | | |
| Propriétés comburantes | non applicable | | |

9.2 Autres informations

Aucun(e)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Hazardous reactions | Aucun(e) dans des conditions normales de transformation |
| Polymérisation dangereuse | Aucune polymérisation dangereuse ne se produit |

10.4 Conditions à éviter

FDS n° : A-10683

Toner - Noir

Date d'émission 11-mai-2022

Date de révision 11-févr.-2025

Numéro de révision 3

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 2020/878**Toxicité aiguë**

Informations sur le produit

Irritation

Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire

Informations sur les composants

Toxicité chronique

Informations sur le produit

Effets chroniques**Cancérogénicité**

Informations sur les composants

Autres informations

Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

Voir « Autres données » dans cette section.

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ». L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogène pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO₂ pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

Autres effets toxiques

Informations sur le produit

FDS n° : A-10683

Toner - Noir

Date d'émission 11-mai-2022

Date de révision 11-févr.-2025

Numéro de révision 3

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Sensibilisation | Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée |
| Effets mutagènes | Non mutagène selon le test d'Ames |
| Toxicité pour la reproduction | Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction |
| Effets sur certains organes cibles | None known |
| Autres effets néfastes | Aucun(e) connu(e) |
| Danger par aspiration | non applicable |

11.2 Informations sur d'autres dangers

| | |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Propriétés perturbatrices endocriniennes | Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé endocriniennes |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

CE50/72h/algues = >1000 mg/L

Toxicité aquatique chronique

Les tests de toner vérifient qu'une concentration allant jusqu'à 3,5 % ne déclenche pas la classification de danger aquatique chronique

12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

This product does not contain any known or suspected endocrine disruptors

12.7 Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets Considérations relatives à l'élimination**

FDS n° : A-10683

Toner - Noir

Date d'émission 11-mai-2022

Date de révision 11-févr.-2025

Numéro de révision 3

Méthode d'élimination des déchets Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC 08 03 17*

Autres informations Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 UN/ID No**

non réglementé

14.2 Nom d'expédition

non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Packing Group

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n° 2020/878.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

FDS n° : A-10683

Toner - Noir

Date d'émission 11-mai-2022

Date de révision 11-févr.-2025

Numéro de révision 3

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 11-mai-2022

Date de révision 11-févr.-2025

Remarque sur la révision sections de la FDS mises-à-jour, 12

Full text of H-Statements referred to under sections 2 and 3

H228 - Matière solide inflammable

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils supplémentaires**Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE**

| Nom chimique | Royaume-Uni | Irlande | France | Allemagne DFG | Pays-Bas |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------|----------|
| Noir de carbone | STEL 7 mg/m ³ TWA 3.5 mg/m ³ | TWA 3 mg/m ³ STEL 15 mg/m ³ | TWA 3.5 mg/m ³ | | |
| Titane (dioxyde de) | STEL 30 mg/m ³ STEL 12 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ TWA 4 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ TWA 4 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³ STEL 12 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ | | |

| Nom chimique | Belgique | Suisse | Autriche | Hongrie | République tchèque |
|---------------------|--------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------|---------|---------------------------|
| Noir de carbone | TWA 3 mg/m ³ | | | | TWA 2.0 mg/m ³ |
| Titane (dioxyde de) | TWA 10 mg/m ³ | SS-C** TWA 3 mg/m ³ | STEL 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³ | | |

| Nom chimique | Espagne | Portugal | Italie MDLPS | Grèce | Roumanie |
|---------------------|---------------------------|------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Noir de carbone | TWA 3.5 mg/m ³ | TWA 3.5 mg/m ³ C(A4) | | TWA 3.5 mg/m ³ STEL 7 mg/m ³ | |
| Titane (dioxyde de) | TWA 10 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ C(A4) | | TWA 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³ | STEL 15 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ |

| Nom chimique | Pologne | Danemark | Suède | Finlande | Norvège |
|---------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Noir de carbone | TWA 4 mg/m ³ | TWA 3.5 mg/m ³ | TLV 3 mg/m ³ | TWA 3.5 mg/m ³ STEL 7 mg/m ³ | TWA 3.5 mg/m ³ STEL 7 mg/m ³ |
| Titane (dioxyde de) | TWA 10 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³ | TWA 6 mg/m ³ | TLV 5 mg/m ³ | | TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ |

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif

FDS n° : A-10683

Toner - Noir

Date d'émission 11-mai-2022

Date de révision 11-févr.-2025

Numéro de révision 3

pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité